

cifas

Congrès
International
Francophone
sur l'Agression
Sexuelle



Cifas Info

Janvier 2021

N° 2

Rédacteurs : Pierre COLLART, Stéphanie LEDUC,
Valérie MOULIN, Odile VERSCHOOT

Mise en forme : Ginette Benoit

LE CIFAS FÊTE SES 20 ANS...

Durant l'hiver 2001, plusieurs centaines de professionnels francophones du champ des violences sexuelles se sont en effet retrouvés à Québec dans le majestueux Château Frontenac pour échanger sur leurs pratiques et leurs préoccupations. Un réseau et des liens préexistaient comme nous l'avons exposés dans le Cifas *info* N°1, ce premier congrès permit de tous les rassembler. Nous nous sommes demandés ce qui avait changé au cours de ces deux décennies et quelle influence avait eu les dix congrès organisés depuis 2001.

Josée RIOUX et Bruno GRAVIER font partie de l'histoire, et même de la préhistoire du Cifas. Dans un entretien croisé, ils ont accepté de nous livrer leur expérience et leurs impressions.



JOSÉE RIOUX



est criminologue, commissaire à la Commission Québécoise des libérations conditionnelles mais aussi chargée d'enseignement clinique en criminologie à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval. Directrice du RIMAS jusqu'en 2017, elle a substantiellement contribué à l'organisation de la plupart des Cifas qui ont lieu au Québec depuis 2001. Elle est à l'origine de la formalisation du Comité international permanent (CIP Cifas) dont elle a été la première présidente.

BRUNO GRAVIER



est psychiatre, professeur honoraire à l'Université de Lausanne, ancien chef du Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaires du CHUV de Lausanne et désormais psychiatre indépendant, toujours thérapeute d'AICS. Il est membre du Comité scientifique international depuis le 1^{er} Cifas et a fait des présentations scientifiques sous diverses formes à tous les Cifas. Il a présidé le comité d'organisation du Cifas 2011 à Montreux.

Ce temps d'échange convivial a commencé par une comparaison entre le cahier des résumés* de 2001 qui comporte 70 pages et celui du Cifas 2019 qui en pèse 225...nul doute que le Cifas a rencontré son public et suscite des envies de communiquer !



Quels sont les changements les plus marquants depuis 2001 ?

Josée RIOUX « le plus gros changement est la sensibilisation de la population et la considération des décideurs politiques à propos de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (AVS). En 2001 ceux qui s’y intéressaient étaient perçus comme des extraterrestres ! »

Bruno GRAVIER est plus nuancé et souligne « les Cifas ont permis la création d’un réseau de professionnels, d’un groupe constitué, qui échange et se connaît. La sensibilisation du public s’est faite surtout par le biais d’affaires médiatisées qui ont engendré des réponses politiques : le maillage social et législatif a été substantiellement renforcé. Les plus gros changements sont l’imputabilité des professionnels considérés dorénavant comme coresponsables des récidives et l’intensification de la poussée répressive. »

Josée RIOUX « Le Cifas a permis un décloisonnement entre professionnels et un rassemblement d’expertises en un même lieu qui n’existait que chez les anglophones. L’ouverture sur le monde a été un bienfait exemplaire et ça se perpétue dans le temps avec les Cifas mais aussi avec tous les liens qui ont été créés. »

Bruno GRAVIER constate « des essaimage très importants et aux Cifas, on n’est pas tombé dans les bagarres ou les concurrences. C’est d’ailleurs aussi ce que j’ai observé à l’ATSA ». Il se demande si « c’est la spécificité même de la violence sexuelle et les interrogations qu’elle provoque qui amènent à ce rassemblement malgré les divergences. Ainsi, la question éthique revient à tous les Cifas et nous rassemble car elle est transversale. Elle se pose en effet à tous les praticiens quels que soient leur obédience et leur champ d’intervention. »



Pourquoi cette question sur l’Éthique serait spécifique à la violence sexuelle ?

Bruno GRAVIER « la violence sexuelle touche à l’intimité et renvoie à des questions fondamentales sur la monstruosité. De nouvelles formes de violences sexuelles se sont révélées avec la cyberpédophilie, la cyberpornographie et font irruption dans la sphère privée du fait de l’omniprésence du numérique. Il y a ainsi une prise de conscience récente de l’importance du nombre de personnes concernées par des attirances sexuelles problématiques. Les dernières études montrent qu’un pourcentage non négligeable de la population est tentée par le visionnement de pédopornographie sur internet sans avoir le sentiment de commettre un délit. Voilà qui interroge les limites de notre intervention et pose la question de vouloir tout traiter sur un plan thérapeutique ; est-ce que c’est un phénomène sociétal, une pathologie ? Où situer la perversion sexuelle ? »

Josée RIOUX se souvient de la question fondamentale posée par Xavier LAMEYRE au Cifas 2001 et qui depuis la taraude : « Peut-on obliger quelqu’un à se traiter ? Y parvenir s’il n’est pas volontaire ? »

Bruno GRAVIER rappelle les thèmes des séances plénières du Cifas 2001 « Pour une éthique du soin pénalement obligé » (X. LAMEYRE), « La réponse pénale aux agresseurs sexuels » (M. LASSERTE LAMONTAGNE), « L’approche comparée des lois, incriminations et procédures. » (M. AUMONT)

Josée RIOUX constate que ces questions se posent toujours !

Bruno GRAVIER s’interroge : « Est-ce qu’on est dans le soin, dans le contrôle ? Depuis 2001, les praticiens ont appris à travailler avec ce cadre, à échanger dans des espaces d’interaction avec les partenaires. Le Québec et la Suisse fonctionnent de manière assez similaire dans les interactions santé-justice alors qu’en France, il y a toujours séparation et cloisonnement. D’ailleurs l’ARTAAS est souvent montrée du doigt pour avoir défendu une théorisation du partenariat et des échanges avec les acteurs non médicaux de ce champ. »

Josée RIOUX s'interroge « Le soin dans un contexte pénalement obligé a-t-il la même portée qu'avec une personne volontaire ? Cette question éthique est en suspens depuis 2001 ! »

Bruno GRAVIER : « Dans ce contexte d'obligation de soin, il y a eu une profonde évolution et ce constat est partagé par les anglo-saxons. En effet, il y a 20 ans, dans l'obligation de soin, c'était la confrontation qui s'imposait mais on sait aujourd'hui que celle-ci n'aboutit qu'à des impasses, des ruptures de traitement et des bagarres qui éloignent du soin ». Maintenant, dit-il en citant le chapitre très éclairant de Marshall*, « l'objectif du soin est dans un premier temps que la personne puisse se dire qu'elle peut déposer son vécu, même s'il est insupportable, dans la relation thérapeutique et ce quelle que soit l'approche thérapeutique. Le soin doit être un lieu où le patient-justiciable ne doit pas se dire que celui en face va d'abord le juger. Cette évolution est fondamentale dans la perception du soin et découle de la réflexion éthique mais aussi des attentes et des limites du soin. Quelqu'un ne peut se soigner que s'il est dans un contexte où il peut nouer une relation thérapeutique positive avec le soignant. »

Josée RIOUX pense néanmoins « qu'il y a toujours en arrière de la tête les obligations légales et que tout écart ou récidive devront être signalés par le thérapeute, ce qui biaise forcément la relation thérapeutique. Aide et contrôle se marient souvent difficilement donc trop se livrer a des implications. »



Les profils des AVS ont-ils changés ?

Josée RIOUX : « Les cas sont plus lourds car il y a davantage de comorbidités (maladie mentale, addictions), ce qui nécessite des compétences supplémentaires chez les professionnels qui assurent les prises en charge. Il y a 20 ans le délinquant sexuel était juste un délinquant sexuel sans autre problématique.... Maintenant, plusieurs autres types de délinquance sont associés à la délinquance sexuelle. »

Bruno GRAVIER ne partage pas tout à fait ce constat mais convient que « globalement les comorbidités ont augmenté quel que soit le type de délinquance. Dans toutes les prisons, il y a désormais un certain nombre de malades mentaux dont certains ont commis des délits sexuels ». Il remarque surtout que « le paysage est devenu beaucoup plus complexe du fait de l'importance prise par internet (sites, réseaux sociaux) et de la rigidification des réponses pénales pour les récidivistes dans ce domaine spécifique de la violence sexuelle. Par ailleurs un champ, jusqu'alors très souterrain, est apparu avec la prise de conscience de l'importance des attirances pédophiliques chez des personnes qui n'osaient pas en parler, ni aller vers le soin. Il y a maintenant des initiatives en Suisse et en Allemagne, certes encore timides, pour leur offrir un espace de parole. Il convient d'être attentif à l'évolution de cette nouvelle problématique : relève-t-elle d'une prise en charge dans les habituelles consultations spécialisées AVS ? Quelle formation pour les praticiens ? »

Josée et Bruno constatent conjointement que les consultations spécialisées dans la prise en charge des AVS restent restreintes, que la réticence de nombre professionnels soignants (psychiatre, psychologue, psychothérapeute) est toujours intense, d'autant que les pouvoirs publics ou les autorités concernées se mobilisent peu ou pas pour impulser leur intérêt pour cette problématique et que les moyens octroyés restent pauvres...il y a donc des listes d'attente !

Josée RIOUX : « La loi québécoise exige un diplôme de psychothérapeute pour prendre en charge les délinquants sexuels, c'est lourd et ça réduit le potentiel de personnes compétentes ». Elle ajoute avec humour « la problématique n'est ni sexy, ni glamour ! »



Concernant les femmes AVS ?

Bruno GRAVIER : « Effectivement il y a des femmes AVS. Il y a 20 ans en Suisse, il n’y avait aucune femme condamnée. Désormais, il y en a régulièrement mais cela n’a pas modifié les pratiques. »

Josée RIOUX : « Il y a toujours eu des femmes auteures d’agressions sexuelles mais pas de condamnation car la société ne pouvait concevoir qu’une femme agresse sexuellement un enfant ! Des condamnations sont désormais prononcées mais les sentences sont très légères, à l’opposé de celles de plus en plus lourdes contre les hommes. »

Bruno GRAVIER : « Il en est ainsi pour toute la criminalité féminine ! » Il relate les travaux d’Aude FAUVEL*, historienne à l’Université de Lausanne, qui ont montré qu’au début du XIX^{ième} siècle, des femmes étaient condamnées pour des crimes sexuels mais la médecine légale a œuvré pour rendre invisible cette délinquance. Il encourage à inviter cette historienne lors d’un prochain Cifas !

Josée RIOUX : « Jusqu’en 1984 au Québec, les femmes AVS ne pouvaient pas être poursuivies car l’incrimination n’existait pas dans le Code Criminel. La définition légale du viol ne se référait qu’aux actes commis par des hommes » ; « La prise en charge des femmes AVS n’en est qu’à ses balbutiements. »

Stéphanie LEDUC complète en signalant que les statistiques 2016 de la police canadienne montre une nette augmentation des femmes condamnées notamment dans le cadre de la cybercriminalité.



Qu’en est-il des évolutions législatives ?

Josée RIOUX : « Il n’y a pas eu de modification majeure des Codes depuis les lois de 1984 antérieures au premier Cifas. En revanche les sentences sont devenues de plus en plus sévères au fil du temps. Les seules évolutions notoires concernent la délinquance juvénile. Sur la question de la récidive, il n’y a pas eu de modification légale importante mais il y a maintenant plus d’outils pour en mesurer le risque ». Elle précise « dans ma fonction de commissaire québécois aux libérations conditionnelles, je statue notamment à partir de ce risque pour octroyer ou non une libération » ; Elle insiste « sur l’avancée substantielle que constituent les outils statiques validés sur l’évaluation et la prise en charge du risque de récidive. »

Bruno GRAVIER constate « un durcissement et une multiplication intense des lois répressives en Suisse avec notamment le vote en 2004 sur l’internement à vie sans possibilité d’élargissement (appliqué à une seule reprise) sur la base du seul risque de récidive. Les dispositions répressives tombent en cascade et sont spécifiquement centrées sur les délinquants sexuels et le soin y est systématiquement instrumentalisé. En revanche, il n’y a aucune véritable évolution législative concernant la question du consentement qui est pourtant au centre des préoccupations politico-médiatiques européennes ou nord-américaines, dans la continuité des mouvements tels que #Me Too. De plus, la définition du viol dans le code pénal suisse n’a pas non plus changé et reste strictement un acte de pénétration d’un homme sur une femme, malgré maintes tentatives et débats pour élargir cette notion à la réalité ! Les résistances restent tenaces ! ». Puis il ajoute « Dans les évolutions récentes, apparaît la notion de « désistance » qui mobilise désormais grandement des praticiens et des chercheurs de tous champs. Une meilleure connaissance de ces évolutions va influencer à l’avenir nos réflexions sur le soin et l’appréciation du risque de récidive... Nul doute que cette question va nous occuper lors des prochains Cifas ! »

Bruno GRAVIER souligne d’ailleurs « jusqu’à présent les Cifas ont favorisé les échanges mais n’ont pas permis de véritables confrontations entre les différentes écoles et cultures sur ce qui fait débat, notamment l’utilisation des instruments actuariels. Les oppositions ont été peu travaillées, ni théorisées... J’aimerais voir dialectiser les différences pour les mettre en débat. »



Quelle place est faite au champ des victimes aux Cifas ?

Bruno GRAVIER : « Le champ des victimes n'a jamais eu, ni pris de place suffisante dans les Cifas malgré les tentatives et efforts des organisateurs successifs. C'est un échec ! La prise en charge des victimes s'est beaucoup développée mais les champs victimes/auteurs restent très séparés alors même si les professionnels se connaissent, il n'y a pas de réflexion conjointe. »

Josée RIOUX partage d'autant plus ce regret « la violence sexuelle est un tout puisque l'un(e) n'existe pas sans l'autre ! La difficulté à mobiliser les professionnels qui s'occupent des victimes est aggravée par les pouvoirs publics qui, au Québec, mettent en concurrence les deux champs pour l'obtention de subventions ». Néanmoins, elle se réjouit de la présence assidue de quelques figures de la victimologie aux Cifas tout en constatant qu'il s'agit essentiellement de chercheurs et non de praticiens. Elle encourage les futurs organisateurs à continuer à essayer de mobiliser ces professionnels. Elle ajoute avec optimisme que « sans les Cifas, les champs victimes et auteurs se parleraient encore moins alors le peu vaut mieux que le rien ! ». Elle regrette vivement « qu'il ne soit pas accepté et intégré l'idée que le travail auprès des auteurs est aussi important que celui auprès des victimes. »

Bruno GRAVIER abonde dans ces encouragements et invite le CIP Cifas à œuvrer dans ce sens. Il espère que « la justice restaurative pourra créer ce lien qui fait défaut actuellement. »

Josée RIOUX souligne : « cette pratique est encore peu développée et minoritaire mais est une belle opportunité, le défi doit être relevé ! »



Quel est l'apport de la recherche dans les Cifas ?

Josée RIOUX : « Grâce aux Cifas les chercheurs communiquent davantage entre eux mais aussi apportent à la pratique, ainsi on sait maintenant que « surthérapeutiser » quelqu'un n'est pas payant ; nombre d'outils sont issus de la recherche. »

Bruno GRAVIER : « Les recherches sont essentiellement consacrées aux instruments, aux outils, aux profils et à l'évolution et récemment aux neurosciences mais bien trop peu à la recherche clinique ou aux approches thérapeutiques : pas de recherches psychopathologiques depuis celle menée sous l'égide de Claude BALIER* France en 1994-95 ! La plupart des recherches actuelles ne répondent pas aux besoins des praticiens de terrain. » Il s'inquiète de voir la nature de certaines recherches qui veulent prévenir l'apparition de la délinquance sexuelle, ou étudient des prédispositions à la violence sexuelle dans une forme de néo-positivisme.



Qu'ont apporté les Cifas à votre propre pratique ?

Josée RIOUX : « J'ai acquis une bonification de mes connaissances grâce aux Cifas. »

Bruno GRAVIER : « je n'aurais pas pu déployer une pratique privilégiée dans le champ des violences sexuelles sans les Cifas qui permettent un partage des préoccupations et offrent matière à penser, ce qui est absolument indispensable au vu de la problématique à traiter. »



Et pour conclure ?

Josée RIOUX : « Le Cifas est un incontournable à pérenniser, il ouvre sur un monde accessible car francophone, sur les autres dans un partage des pratiques », « il permet de créer des liens entre nous. »

Bruno GRAVIER remercie ceux et celles qui s'investissent au CIP : « je considère important de maintenir la dynamique des Cifas, de ne pas « ronronner » et d'œuvrer pour une continuité et un prolongement entre chaque congrès. Le Cifas info peut permettre de donner un écho aux Cifas. »

Travaux et ouvrages mentionnés* par Bruno GRAVIER et Josée RIOUX au cours de l'entretien :

- Cahiers des résumés des Cifas consultables sur le site du Cifas : <https://www.cifas.ca/accueil/>
- « Le traitement des agresseurs sexuels adultes » (Marshall - chapitre 8) in (sous la direction de Franca Cortoni et Thierry Pham « Traité de l'agression sexuelle. Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels » 2017
- « Les femmes violeuses existent-elles ? naissance d'un tabou dans la France du XIX^e siècle » Fauvel Aude, 2012., XV^e Colloque des Invalides dans Lefrère Jean-Jacques, Pierssens Michel (eds.) Crimes et délits. XV^e Colloque des Invalides, Du Lérot. [serval:BIB_7071147D113E]
- Les résultats de cette recherche menée par sous l'égide de C. Balier sont à retrouver dans « *Psychopathologie des agresseurs sexuels* » de A. Ciavaldini ; Ed : Masson Paris 1999



Si le contexte pandémique nous permet de tenir le Cifas 2022, le comité organisateur sera heureux de vous accueillir en mai 2022

The poster for the 11th International Francophone Congress on Sexual Aggression (Cifas 2022) is displayed. It features a blue background on the left with white and yellow text, and a photograph of a city skyline at night on the right. The text on the poster includes: 'cifas | 11^e congrès international francophone sur l'agression sexuelle', 'Les visages classiques et émergents de l'agression sexuelle', 'CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC, QUÉBEC', '25 - 26 - 27 MAI 2022', 'WWW.CIFAS2022.CA', and logos for 'RIMAS REGROUPEMENT DES INTERVENANTS EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE' and 'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinél'.

ÉTÉ 2021

Lancement de l'appel à communications



AUTOMNE 2021

Confirmation des communications retenues



HIVER 2022

Mise en ligne de la programmation préliminaire et début de la période d'inscriptions